



MY SCHOOL DC

La Loterie Scolaire

MySchoolDC.org

DATES CLÉS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-22

12 décembre 2020: EdFEST virtuel –
la foire scolaire publique à l'échelle de la ville

14 décembre 2020: La demande de loterie s'ouvre

1 février 2021: DATE LIMITE DE LA DEMANDE
(9e à 12e année)

1 mars 2021: DATE LIMITE DE LA DEMANDE
(PK3 à 8e année)

2 avril 2021: Les résultats de la loterie sont disponibles

3 mai 2021: Date limite pour l'inscription des élèves jumelés



QU'EST-CE QUE MY SCHOOL DC ?

My School DC est la demande commune et la loterie des écoles publiques pour les écoles publiques du DC (DCPS) et la majorité des écoles publiques à charte du DC (PK3 à 12e année). Les familles peuvent faire des demandes auprès de 12 écoles au maximum en utilisant une seule demande et participer à une loterie unique et aléatoire.

COMMENT PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE ?

La demande My School DC est une demande uniquement en ligne disponible sur [MySchoolDC.org/fr](https://myschooldc.org/fr). La loterie est aléatoire, il n'y a donc aucun avantage à faire une demande en premier. Cependant, les demandeurs doivent présenter leur demande dans les délais.

AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE CONCERNANT LA DEMANDE ?

La ligne téléphonique de My School DC est disponible pour toute aide concernant les demandes et pour répondre à vos questions, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, au **202.888.6336** ou à l'adresse info.myschooldc@dc.gov.

**IMAGINEZ LES POSSIBILITÉS.
CHOISISSEZ VOTRE ÉCOLE.
COMMENCEZ ICI.**



FAITES SCANNER ICI

Pointez l'appareil photo
sur votre appareil
mobile ici pour visiter
[MySchoolDC.org/fr](https://myschooldc.org/fr).

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Soumettez une demande My School DC si votre enfant sera un **NOUVEL** élève dans :

- Programme PK3 ou PK4 dans n'importe quelle école publique du DC (DCPS), y compris votre école de circonscription
- Une école publique du DC (DCPS) à l'extérieur de votre circonscription ou de votre modèle d'alimentation pour toute classe (PK3 à 12e année), y compris une école publique du DC (DCPS) à l'échelle de la ville
- Lycée ou programme sélectif des écoles publiques du DC (9e à la 12e année)
- Une école publique à charte participante (PK3 à 12e année)

QUI N'EST PAS TENU DE FAIRE UNE DEMANDE ?

Vous n'avez **PAS** besoin de soumettre une demande My School DC si votre enfant :

- Restera dans son école actuelle (contactez l'école pour vous réinscrire)
- Fréquentera l'école publique du DC (DCPS) de sa circonscription (K à la 12e année)